



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE DIE

COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le 19 mai à 19 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de **MIRABEL ET BLACONS**, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Philippe ROCHE**, Maire, en séance ordinaire

Date de la convocation : 12/05/2021

Etaient présents : Madame Muriel LORENZETTI, Monsieur Nicolas FOREST et Madame Agnès VINCENT Adjointes Mesdames et Messieurs Jean BEAUFORT, Sylvain FRANCOIS, Thierry GATTO, Martine LELUC, Candy MARION-FERRIER, Xavier MICOULET et Denis SERRET, Conseillers

Représentés :

Mme Audrey BERTHAUD par Mme MARION-FERRIER, M. Julien FLOUR par M. MICOULET, M. Saïd FELKAOUI par M. ROCHE

Absents excusés :

Mme Julie MEURANT

Secrétaire de séance :

Mme Candy MARION-FERRIER

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Le compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité

**Objet : Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans
N° 2021-05-19-01**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ; Vu l'article L1231-1-1 du Code des transports,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 mars 2021

Le Maire expose,

La loi du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités (LOM) définit le schéma d'organisation territoriale de la compétence mobilité autour de deux niveaux de collectivités :

- la Région, AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- l'EPCI, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

L'objectif de cette loi est de couvrir l'ensemble du territoire national par une AOM locale et de permettre ainsi l'organisation de services de mobilité à une échelle de proximité. Il s'agit d'une nouvelle compétence qui permet d'encadrer et de mieux organiser l'action des intercommunalités.

La coordination entre ces deux échelles d'intervention se fait, au niveau des bassins de mobilité, par la Région en tant que cheffe de file régionale de la mobilité. Les périmètres de ces bassins sont définis par les Régions. Par ailleurs, cette coordination pilotée par la Région se traduit par un contrat opérationnel de mobilité à l'échelle de chaque bassin.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'Approuver le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » au sens de l'article L 1231-1-1-1 du Code Général des Transports créé par la loi d'orientation des mobilités (art.8 (V)), effective au 1er juillet 2021 à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

- Ne demandent pas, pour le moment, à ce que la Communauté se substitue à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans l'exécution des services de transport scolaire que celle-ci assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté conserve néanmoins la capacité de le faire à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111 - 5 du Code des Transports.

Objet : Approbation convention mise à disposition de composteurs collectifs
N° 2021-05-19-02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du déploiement du compostage collectif sur la commune, et suite au souhait des élus de mettre en place ce service, le maire présente le projet d'installation d'un composteur collectif qui devrait être implanté sur le domaine public, chemin du canal, à proximité de la salle Polyvalente, projet porté par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de convention dont l'objet est d'une part de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la CCCPS et la commune encadrent l'usage du composteur, et, d'autre part, de préciser le principe de gestion du site de compostage pour garantir un bon suivi de l'équipement.

Un collectif d'habitant représenté par au moins un référent qui sera formé au compostage collectif aura pour but d'utiliser et de gérer le site et d'encourager cette pratique sur la commune.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, et le collectif d'habitant.

Objet : Décision modificative n°1
N° 2021-05-19-03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote d'une décision modificative ci-après présentée :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641-10 : NON AFFECTE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €
D-204172-28 : ECLAIRAGE PUBLIC TRANSFERT COMPETENCE	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €
Total Général		18 000.00 €		18 000.00 €

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents D'approuver les modifications budgétaires ci-dessus

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Comptes rendus des commissions

Commission école

Présentation par M. FOREST,

* Une réflexion est en cours concernant la modification du bâtiment de l'école de Blacons pour permettre l'installation d'une nouvelle chaudière (à granule) destinée à chauffer l'ensemble des classes et des appartements. Actuellement deux solutions sont à l'étude et la décision devrait être prise prochainement.

M. BEAUFORT précise que l'équipe éducative a été consultée et est très favorable au projet.

* M. BEAUFORT signale qu'une classe de l'école élémentaire de Blacons est fermée pour cause de COVID. Une campagne de dépistage par test salivaire avec prélèvement à domicile est en cours.

Commission voirie et patrimoine

Mme VINCENT fait un point sur les dossiers en cours :

- Concernant l'Usine à Billes, la réception des logements devrait avoir lieu le 31 mai. Une visite des logements est prévue le 29 mai.

- Concernant la salle des fêtes, des modifications ont été demandées à l'architecte. Le projet est entre la phase APS et APD.
- Une réflexion a été entamée concernant les Balcons de Bellevue afin de trouver un moyen de diminuer les factures de chauffage des locataires.
- La rénovation de la toiture du temple est terminée ; une étude est en cours pour procéder à la réfection de la peinture de la cage d'escalier et éventuellement à l'isolation du faux-plafond.
- L'arrêté de réouverture du parking du potager a été signé pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre. Une convention est en cours d'établissement pour disposer d'un passage entre le parking et le chemin d'accès à la Drôme en longeant les « Jardins de Samare ». Prochainement des bornes de type « J11 » seront installées dans le virage du parking entre la sortie du rond-point du Murier et la zone de tri sélectif, elles seront doublées d'un panneau d'interdiction de stationner (tous ces travaux sont faits en partenariat avec le CTD de Crest qui a validé les solutions choisies).
- M. BEAUFORT rebondit sur le problème de stationnement à Charsac. La question va être étudiée.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à l'occasion des prochaines séances le secrétaire de séance sera pris dans l'ordre alphabétique afin que chaque conseiller puisse exercer cette fonction à tour de rôle. Cette solution est approuvée par l'ensemble des conseillers présents.
- Monsieur le Maire propose un chantier participatif des élus pour repeindre la buvette, le matériel étant fourni par la Mairie. La date du 27 mai est évoquée.
- Un tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote est proposé. Pour les créneaux restant à pourvoir le Maire va contacter les conseillers non présents à la séance ainsi que des administrés qui se sont déjà proposés.
- Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une campagne de dépistage massif du COVID se déroulera le samedi 22 mai de 9h00 à 15h00 à la salle des fêtes.
- M. SERRET s'interroge sur la suite donnée aux dégradations provoquées sur la RD 93 par les engins qui ont fait les travaux sur la RD70
 - Monsieur le Maire indique que cette question a été soumise au Centre Technique Départemental, maître d'œuvre des travaux. Il lui a été répondu d'une part qu'il n'existait pas de preuve concernant ces dégradations et leurs auteurs, d'autre part que des travaux supplémentaires ont été faits par l'entreprise sans être facturés à la commune et que cela devrait servir de compensation.
 - Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion de prochains travaux le surplus de résine serait utilisé pour colmater les dégâts, par ailleurs des travaux de grandes ampleurs sont prévus sur la RD93 pour l'année prochaine.
- M. GATTO s'interroge sur l'intérêt de l'installation d'un plateau traversant au niveau des Berthalais et indique que, selon lui, l'emplacement choisi n'est pas judicieux.
 - Monsieur le Maire l'informe que cette installation a été travaillée en commission, notamment dans le cadre du schéma sur la mobilité douce et que la commune a été accompagnée par le Centre Technique Départemental de Crest sur le projet, afin notamment de s'assurer du respect des réglementations et de la sécurité.
 - Monsieur GATTO est invité à faire part des solutions qu'il propose pour ralentir la circulation et notamment en participant aux différentes commissions qui travaillent sur la question.
- La date du prochain conseil est fixée au 16 juin 2021 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h50.

Le Maire,
Jean-Philippe ROCHE

